

MÉMO

ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION

L'activité du centre est séparée en 2 branches :

- L'assistance médicale à la procréation ;
- La préservation de la fertilité féminine et masculine.

L'activité de soin est assurée par une équipe regroupant plusieurs spécialités : cliniciens gynécologues, biologistes, sage-femmes, techniciennes de laboratoire, psychologue, secrétaires, anesthésistes, chirurgiens gynécologues.

Notre activité principale repose sur le diagnostic de l'infertilité, la recherche de sa ou ses étiologies et la prise en charge. L'équipe s'attache à mettre en œuvre les méthodes d'assistance médicale à la procréation telles que l'insémination intra-utérine, la fécondation in vitro classique et la micro-injection ICSI pour répondre de façon personnalisée et cohérente à la demande des couples.

Pour garantir la prise en charge la plus optimale, le service est en étroite relation avec les autres services du CHU, notamment la gynécologie, l'obstétrique, l'urologie, l'endocrinologie et avec les établissements de soin publics et privés de la région.

L'activité de préservation de la fertilité est réalisée, en lien avec les services d'oncologie, d'hématologie, d'endocrinologie pédiatrique.

CONTACTS

Accueil du service
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

 05 49 44 39 56

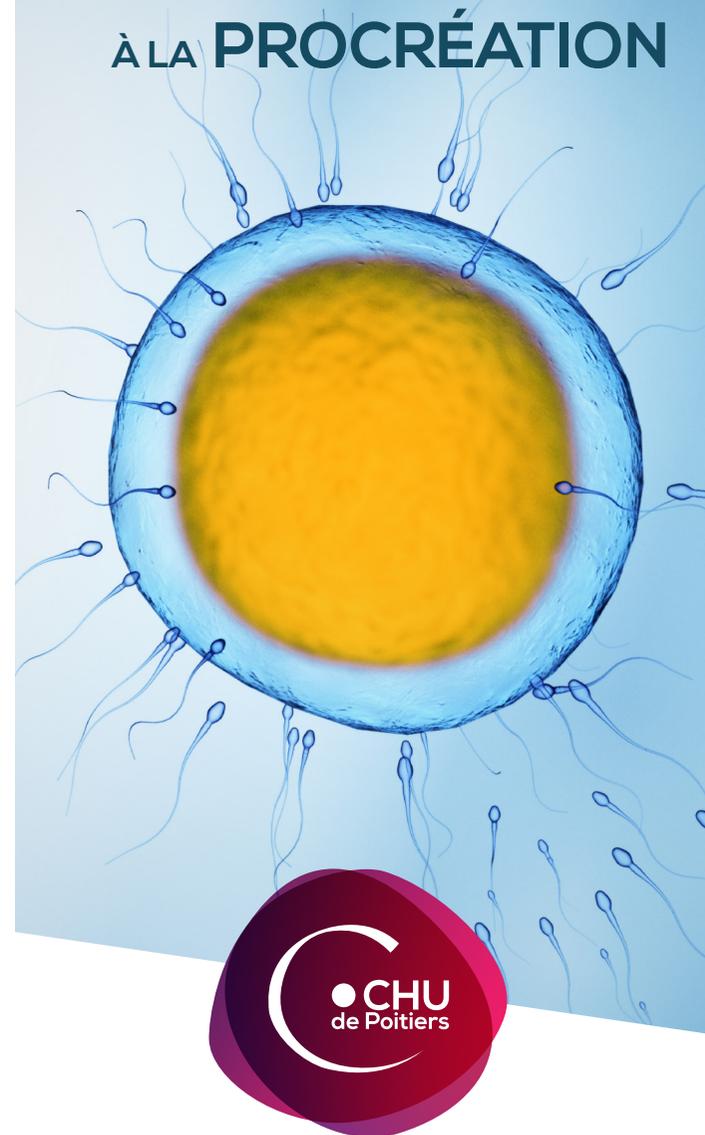
mail : sec.amp@chu-poitiers.fr
Télécopie du service : 05 49 44 41 10



Rendez-vous sur le site
de médecine et biologie
de la reproduction
du CHU de Poitiers



MÉMO L' ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION



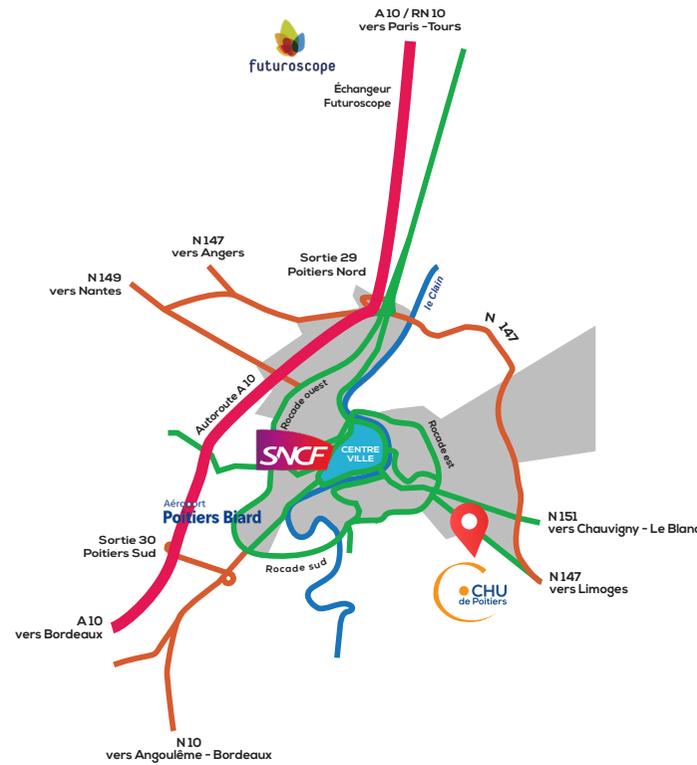
LA PREMIÈRE CONSULTATION

La première consultation doit être réalisée en couple.

Si vous êtes adressés par votre médecin traitant, votre gynécologue ou votre sage-femme, merci de vous munir d'un courrier et de l'ensemble des examens réalisés.

Lorsque vous venez dans le service, vous devez toujours vous munir de :

- vos papiers d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport ou carte de séjour à l'exclusion de tout autre document) ;
- votre carte vitale ;
- votre carte de caisse complémentaire (mutuelle, CMU), de votre attestation de prise en charge à 100% si celle-ci est rédigée ;
- votre ordonnance.



ACCÈS AU CHU



Par la route :
depuis Paris, Tours, Bordeaux : **A10**
depuis Limoges, Angers : **N147**
depuis Nantes : **N149**



En bus :
les lignes **1, 10, 11, 13, 27** relient le site de la Milétrie et Grand-Poitiers



En train ou en avion:
le CHU est situé à 20 minutes en moyenne de la gare SNCF et de l'aéroport de Poitiers-Biard.



LES AUTRES ANTENNES

